

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/12/2020

Présents : Pascal Marchelidon ; Roselyne Deschamps ; Alain Rampon ; Didier Magne, Patrick Gibert ; Alain Marc ; Jean-Paul Canton ; Nathalie Bonneau ; Cécile Contini ; Pierre Alvard ; Morgan Clermon.

Secrétaire de séance : Roselyne Deschamps

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3/12/2020.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

2°) Rénovation énergétique des huisseries du village de vacances et plan de financement.

Monsieur le Maire précise que la commune a été contactée par la DDT suite à un entretien avec Mme La Sous-Préfète au sujet du plan « France Relance 2021 » et qu'il lui a été recommandé de déposer un dossier au titre de la DSIL exceptionnelle « France Relance ».

Monsieur le Maire souhaite profiter de cette opportunité pour poursuivre un projet déjà entrepris en 2018 avec l'isolation des plafonds d'une partie des gîtes.

La rénovation totale des huisseries s'élève à 446 988 € HT. Étant donné que durant les périodes froides, seule la partie haute du village de vacances est complète, la priorité serait donnée à cette partie, aux plafonds déjà isolés, ce qui ramènerait le montant des travaux à **302 867 €**.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de déposer un dossier DSIL, ainsi qu'au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles et auprès de nos partenaires habituels selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- DSIL	151 434 € HT soit 50%
- REGION	60 574 € HT soit 20%
- DEPARTEMENT	30 287 € HT soit 10%
- COMMUNE	60 574 € HT soit 20%

Délibération adoptée à l'unanimité.

3°) Réhabilitation et rénovation thermique des logements de l'ancienne poste. Création d'un troisième logement et installation d'une chaudière à bois.

Monsieur le Maire explique que nous devons représenter notre demande de financement auprès des services de l'État et inscrire cette dépense au budget 2021.

En effet, tous les financements ont été obtenus auprès des différents partenaires sur l'exercice 2020 à l'exception de celui de l'État.

Il faut donc représenter le plan de financement de l'opération en y intégrant un financement DSIL, soit :

- ETAT : DSIL	37 358 € HT
- ETAT : DETR	25 522 € HT
- REGION	
(Amélioration habitat rural et pose chaudière à bois)	42 364 € HT
- DEPARTEMENT	30 000 € HT
- COMMUNE	33 811 € HT
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	169 054 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

4°) Point d'information sur la trésorerie de la commune.

Monsieur le Maire précise que les finances de la commune ont été assainies grâce à la gestion rigoureuse des différents postes de dépenses. L'année 2020 se termine donc avec un excédent de trésorerie qui permet de couvrir d'avance un mois de charges de fonctionnement.

5°) Point d'information sur le règlement des Ordures Ménagères.

Monsieur le Maire précise avoir en partie obtenu gain de cause auprès de la Communauté de Communes.

En effet, depuis 4 ans la commune se charge du pré-ramassage des ordures ménagères à l'Oultré et Soubrelargues à un tarif très avantageux pour la com-com. Cela représente la somme de 6 000 € non facturée ni réclamée jusqu'à ce jour.

Parallèlement, la com-com nous réclame 5 000 € au titre du ramassage des OM au village de vacances alors que celui-ci a été fermé une bonne partie de l'année en raison des 3 mois de fermeture annuelle auxquels s'ajoutent les 3 mois de fermeture liés à la crise sanitaire COVID. Monsieur le Maire n'a pas réussi à obtenir une réduction justifiée des sommes réclamées.

Donc, au final, la commune ne paiera pas la facture du village de vacances et la communauté de communes va verser 1 000 € à notre commune.

6°) Point sur la voirie 2021.

- En raison des deux épisodes cévenols, la priorité de la commune est la réparation des dégâts à la Lauze et Marveillac. Nous n'avons toujours aucune précision sur le montant de l'aide de l'État qui pourra varier entre 40 et 80 % du montant HT des travaux. Les travaux s'élèvent à 100 000 € et la nouveauté est la possibilité de ne pas reconstruire à l'identique, ce qui est une très bonne nouvelle afin d'éviter la répétition des dégâts au prochain épisode cévenol.
- Sécurisation de Pépy et du pont de la place de la Combe avec l'installation de glissières de sécurité.
- Installation d'un grillage de protection aux poubelles des 4 Routes.
- Installation d'un panneau d'affichage communal aux 4 Routes.
- Sécurisation de la sortie de la route communale en provenance du Cros et arrivant sur la N106. Un courrier sera adressé au directeur de la DIR à Marseille à ce sujet.

7°) Point sur le personnel.

Un agent technique doit être opéré de l'épaule fin janvier et il faut prévoir son remplacement pour 2 mois. Après étude des CV, la priorité sera donnée à un habitant de Saint Privat de Vallongue.

8°) École.

Une visite du DASEN, accompagné de l'IEN et de la sénatrice, est prévue le mardi 5 janvier 2021, à la fois à l'école de St Privat, mais aussi à celle de Ventalon en Cévennes dans un deuxième temps.

Monsieur le Maire va contacter le maire de Ventalon afin d'adopter une démarche commune de défense de nos deux écoles rurales.

Estelle Clermon, présidente de l'association des parents d'élèves se charge de contacter les parents des enfants scolarisés à St Privat et de faire le lien avec les parents de Ventalon.

Craignant une volonté de regroupement des effectifs des deux écoles, avec un lieu pour les petits, un autre lieu pour les plus grands, l'ensemble du conseil municipal rappelle son attachement au maintien des deux écoles actuelles, ne serait-ce qu'en raison des temps de transport et de la structure des familles dans lesquelles les deux niveaux de scolarité existent.

9°) Site internet de la commune

Cécile Contini se charge de collecter toutes les informations utiles sur les associations, entreprises, services etc...offerts à St Privat et fera le point avec Morgane Néouze, secrétaire de mairie adjointe, afin de mettre à jour le site de la commune courant février (quand Nicolas Casado sera à temps plein sur la commune et non plus sur St Hilaire pendant 2 jours).

Fin du conseil à 20 heures.